

 <p>Fonctions Publiques CFE CGC</p>	<p><b>FONCTIONS PUBLIQUES – CGC</b> 15-17 rue Beccaria 75012 Paris</p> <p>☎ 01.44.70.65.90</p> <p><a href="mailto:fonctions.publiques@cfccgcfp.org">fonctions.publiques@cfccgcfp.org</a></p> <p><a href="http://www.fonctions-publiques-cfecgc.org">http://www.fonctions-publiques-cfecgc.org</a></p>
--	---

UFCFP/SH/CG/2015/123.

Paris, le 21 septembre 2015

Le Président

Madame Marylise Lebranchu  
Ministre de la Décentralisation et de la  
Fonction publique  
80, rue de Lille - BP 10445  
75327 Paris Cedex 07

**OBJET** : Protocole d'accord « Avenir de la fonction publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations ».

Madame la Ministre,

Par courrier du 17 juillet 2015, vous m'avez adressé le projet de protocole d'accord « Avenir de la fonction publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » afin de connaître la position des Fonctions publiques CFE-CGC avant le 30 septembre.

Le Comité Directeur de notre organisation réuni le 17 septembre a décidé après un examen détaillé, un débat constructif et un vote démocratique de signer cet accord.

Les Fonctions Publiques tiennent à reconnaître le lourd travail des équipes de la DGAFP qui en fournissant une documentation et des supports de grande qualité ont permis les discussions et des échanges très riches.

Les Fonctions Publiques CFE-CGC ont participé très activement, conformément à ses valeurs d'organisation syndicale indépendante, constructive et force de propositions, à l'intégralité de la négociation de ce protocole depuis le début de ce vaste chantier en 2013 et ce, malgré ses moyens humains revus à la baisse.

La décision prise par le comité directeur est une décision responsable qui est assortie d'un certain nombre de constats d'insuffisance ou de limites de ce protocole :

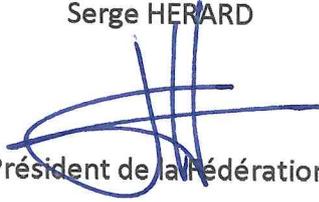
1. L'absence d'ambition sur les parcours professionnels du fait de l'absence de la réflexion sur une fonction publique de métiers avec des cadres statutaires et des spécialités ce qui aurait permis notamment un vrai décloisonnement des trois versants de la Fonction publique.
2. Des avancées en terme de rémunérations et de grilles très insuffisantes qui ne couvrent pas les pertes subies depuis des années et ne redonneront pas de perspective par le haut de la grille qui n'est pour le moment pas du tout revalorisée. Il en résulte des enjambements et un nouvel écrasement de la grille des catégories A et A supérieur historique qui ne manquerait pas de poser de graves dysfonctionnements s'il restait en l'état. Ceci est contraire à l'objectif que nous partageons d'arrêter l'écrasement des grilles indiciaires. Les écarts entre le bas et le haut de ces grilles ne reflètent plus la prise de responsabilité, d'initiative et les compétences initiales et acquises, à leur juste niveau. De plus ces mesures ne compensent pas, à elles seules, les pertes dues à la suppression de l'IECSG pour tous ceux qui auront un avancement à partir de l'Indice 400.
3. Les mesures en point primes sont une avancée mais restent totalement dérisoires face au sujet du taux de remplacement des agents à primes supérieures à 20%. Le taux d'ERAFP devrait aussi être déplafonné.
4. Nous attendons aussi beaucoup des revalorisations du point d'indice sur les années à venir avec plus de garantie réglementaire pour ne pas créer de nouveau le tassement de la grille par le bas et ainsi démolir le travail de reconstruction opéré.
5. Il y a absence de proposition, à ce stade, concernant la formation tout au long de la vie professionnelle. Ce point est à repenser car il est indispensable au maintien de la qualité du service rendu qui tient particulièrement à cœur de tous nos mandants, dont leurs responsabilités les exposent aux réformes et à l'innovation.

Les Fonctions Publiques CFE-CGC ont formulé tout au long de ce chantier des propositions qu'elles déplorent ne pas avoir été entendues sur certains sujets mais elles espèrent bien encore contribuer à l'amélioration des carrières et parcours de tous les agents dans la suite de la mise en œuvre de ce protocole.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

*Bien respectueusement,*

Serge HERARD



Président de la Fédération

des Fonctions Publiques CFE-CGC